

En Arpentant

Blé Champs et prairies

Avec plus de 47 mm à Beauvais depuis le début du mois, il est déjà tombé l'équivalent d'un mois de février complet. Les cours d'eau se gonflent sous l'effet du ruissellement de surface et hypodermique. Dans les sols à bonne activité biologique et/ou couverts, les particules de terre et la fertilité restent dans les champs et dans ce cas on est content de voir l'excès d'eau s'évacuer, avec des cours d'eau qui restent propres. Par contre, les eaux de ruissellements ou d'exutoires de drains chargées doivent poser question : c'est toute la fertilité des sols qui s'en va, sans parler de la dégradation de la qualité des cours d'eau et leur envasement ou d'inondations.

Dans les parcelles où l'eau ne s'évacue pas, les cultures d'hiver soufrent que ce soit les céréales ou les colzas. Cela peut s'expliquer par une topographie défavorable (parcelles en cuvette sur sous-sol imperméable), mais aussi par une dégradation de la qualité biologique des sols qui se referment et qui ne sont plus suffisamment perforés par les vers de terre.

COLZA

Terminer les pesées de matière verte

Si le premier apport d'azote n'a pas encore été réalisé, il est encore temps de mesurer les quantités de matière verte sortie hiver. Faire la mesure sur 3 à 5 placettes de 1 m² selon l'homogénéité de la parcelle et végétation sèche (sans pluie ni rosée).

Il est toujours possible de commander un conseil « Mes Sat'images » qui résout le problème de la qualité d'échantillonnage, vous permettra de distinguer des grandes zones où vous pourrez adapter la dose d'azote même sans GPS, et vous serez couvert réglementairement. Rappelons toutefois que l'interprétation n'est pas possible pour les colzas associés ou avec de forts salissements. Dans ce cas, seule la pesée manuelle est envisageable.

Fertilisation: accompagner la reprise

Sur les doses bilan de plus de 170 u (colzas moyens mais à bon potentiel !), prévoir 40 à 60 unités au stade C1 à C2 (reprise à décollement) dès que les conditions de portances le permettent.

Pour des doses plus normales de 100 à 170 unités sur des colzas bien développés il n'y a pas d'urgence, mieux vaut attendre le ressuyage pour éviter les pertes par dénitrification en conditions anaérobies.

Penser à l'indispensable soufre sur colza avec environ 75 unités de sulfate en début montaison, mais attendre là aussi que les sols ressuient.

BLE

Reliquats à prévoir en sol ressuyé

Le moment idéal pour les premiers apports d'azote ne va pas tarder, il est donc temps de terminer les prélèvements pour les reliquats d'azote dans les parcelles suffisamment ressuyées afin de prélever proprement. Pour que le reliquat soit utile, veillez à ce que le protocole de prélèvement soit bien respecté. La fiabilité des labos est parfois mise en doute à tort, alors que les problèmes sont souvent du domaine de la prise d'échantillon et du remplissage de la fiche de renseignement.

Soyez en règle

Maison de l'agriculture

Tél. 03 44 11 44 11 - Fax. 03 44 11 45 50

accueil@agri60.fr - prenom.nom@agri60.fr

Rue Frère Gagne – BP 40463 60021 BEAUVAIS Cedex



Penser à bien respecter les obligations du programme d'action. Un reliquat (bien prélevé sur 3 horizons en blé par exemple) est obligatoire pour toute exploitation ayant plus de 3 ha de cultures non pérennes en zones vulnérables. Il doit être réalisé sur un îlot comportant au moins une des 3 principales cultures en zones vulnérables. Pour les parcelles situées, même partiellement en zone d'action renforcée, 3 reliquats sont nécessaires sur chacune des 3 principales cultures qui représentent au moins 3 ha.

Penser à réaliser votre plan prévisionnel avant de commencer les apports. Au-delà du réglementaire, c'est une démarche pro qui vous permet de bien gérer vos coûts de fertilisation en les optimisant au regard des objectifs de rendement/qualité. Un outil de gestion parcellaire (comme MesParcelle pour citer le plus utilisé), vous sécurisera sur le plan juridique, et technique. Les contrôles qui consistent surtout à la tenue la bonne tenue des documents, vont progressivement s'attacher à vérifier la cohérence avec les achats et les stocks.

Terminer les désherbages

En principe on termine de désherber les graminées avant les premiers apports d'azote pour ne pas fertiliser les adventices. A prévoir dès que la portance le permet. Sur les dicots il y a moins d'urgence, surtout sur les gaillets par exemple. S'ils sont peu nombreux, une spécialité à base de fluroxypyr associés éventuellement aux hormones sur chardons en montaison, ou à un fongicide sur dernière feuille, est beaucoup plus efficace et peu coûteux si la chaleur permet de réduire les doses.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 11 février 2020 (BSV G.C. N°xx), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site en phy du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole. Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.